



# TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel - Juin 2019 - n° 180



© yves.p@skynet.be - Photograph. Yves Persoons

## L'Echo de nos Clochers

[www.tellin.be](http://www.tellin.be)



CENTRE **ESSO** ARDENNES-CONDROZ

Ets **WARIN S.A.**



*Une chaleur!  
d'avance!*



*Depuis plus  
de 75 ans*

Marche: 084/31.13.57 Graide: 061/51.10.26

[www.warin-mazout.be](http://www.warin-mazout.be)



Rue Grande, 5  
6927 Tellin  
Tel: **084/ 36.71.84**  
info@campagnard.be  
www.campagnard.be

Restaurant  
Taverne  
Traiteur

Horaire d'ouverture : de 11h à 22h  
Fermé le mercredi soir et le jeudi  
sauf fériés

Cuisine de 12h à 14h30  
et de 18h à 22h

Entre les services : brasserie

**Regifo**  
Edition

Ce bulletin est réalisé par  
la sprl REGIFO Edition  
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville  
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de  
ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.  
Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be  
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,  
Mr Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer.  
087/26 78 86

**Mini Market de Tellin**



Ouvert  
du lundi au samedi de 8 à 19h  
et le dimanche de 8 à 12h

**Boevé Romain**

Gérant

084/366 790

**Sprl tellindis**

TVA 0698 889 750

BE51 1431 0405 7762

Rue de Rochefort, 29  
6927 Tellin  
market.tellin@icloud.com



**POUR VOS PROJETS DE**

- ▶ CUISINES
- ▶ MEUBLES DE SALLE DE BAIN
- ▶ MEUBLES TV
- ▶ RANGEMENTS
- ▶ PLACARDS
- ▶ BIBLIOTHÈQUES
- ▶ DRESSING

**> SUR MESURE**

**SCHMIDT**  
MARCHE-EN-FAMENNE

Parce que **vous** n'êtes pas comme tout le monde.

ZONING DE LA PIRIRE - Rue du Parc Industriel 30  
Tél. 084/62 00 80 - welcome@schmidt-marche.be



## Echos de nos Clochers n° 180 SOMMAIRE

### 1 Administration

Le mot du Bourgmestre  
Echos de nos clochers n° 181 –  
Date de rentrées des articles  
Reflets de la majorité  
ECHO de la minorité (LetsGo)  
ECHO de la minorité (Vivresemble)  
Cimetière – Avis à la population  
Erratum – Implantation de Tellin  
Présentation des services administratifs de la Commune de Tellin  
Défibrillateur cardiaque  
Listing commerçants  
Plan de cohésion sociale - News  
Bouger en famille  
Réanimation Cardio-Pulmonaire de base & Défibrillation Externe Automatisée

### 2 CPAS

Repair Café – appel aux bénévoles  
Aidants proches

### 3 Police

Challenge sécurité routière inter-polices 2019 à Namur

### 4 Extrascolaire

Enquête publique

### 5 Tourisme

Mudia, l'art autrement

### 6. Culture

Nouveau à Tellin  
La boîte à livres

### 7 Aînés

Semaine de l'intergénération 2019

### 8 Agenda

Les manifestations et festivités à venir  
Les Brûlins – Agenda  
Bure – Kermesse 2019  
Beach Volley – Lesse & Lhomme  
La balade du fondeur

### 9 Divers

Remerciements Télévie  
N'oubliez pas de déclarer votre remorque



## Le mot du Bourgmestre.

Après une courte et précoce période de beau temps agrémentée de douces températures en début de printemps, notre météo est revenue à des normales saisonnières et nous avons connu des précipitations en quantités non négligeables. Les pluies ont permis la réalimentation de nos réservoirs qui, à la date de rédaction de cet éditorial (mi-mai), ont atteint un niveau optimal.

Il me serait agréable de pouvoir tenir un discours similaire concernant les finances communales.

Malheureusement, nous sommes, dans ce domaine, confrontés à une situation plus complexe, les euros ne tombant pas du ciel...

Cependant, croyez bien que le Collège, en concertation avec le directeur financier de notre commune, assure la gestion du budget de notre entité avec toute la rigueur qui s'impose.

Cela signifie-t-il qu'il faut, dès à présent, renoncer à tout investissement dans notre commune ?

Nous ne le pensons pas. L'heure n'est certes pas aux dépenses superflues, mais il nous semble capital de poursuivre des investissements liés à la sécurité et au bien-être des citoyens, comme la réfection de nos voiries, l'amélioration de notre circuit de distribution d'eau, la protection de nos captages d'eau potable, ...

Une commune qui n'investit plus dans ses infrastructures est une commune qui meurt...

Il nous faut par ailleurs rester attentifs à des domaines tels que la sécurité, l'enseignement, le monde associatif, ... Nous poursuivons, dans ce bulletin, la présentation de nos services communaux entamée dans nos éditions précédentes. Vous aurez, dans les pages qui suivent, l'occasion d'en apprendre plus sur la composition de notre service administratif et sur les rôles et attributions de chacun de ses membres.

Je vous invite par ailleurs à prendre connaissance des divers articles, avis et agendas dont regorge notre bulletin et qui, une fois de plus, mettent en évidence le dynamisme de nos associations et comités.

En ce début d'été, je vous souhaite d'agréables congés ensoleillés et vous invite à la plus grande prudence dans tous les domaines.



Yves Degeye,  
Bourgmestre



« ECHOS DE NOS CLOCHERS » n° 181.

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du lundi 26 au 30 août 2019.

Les articles pour ce numéro devront nous parvenir par mail à l'adresse suivante :

[mariane.remacle@tellin.be](mailto:mariane.remacle@tellin.be) pour le vendredi 02 août 2019.

REMACLE Mariane

## Reflets de la majorité (ERC)

Notre équipe se met en place.

Chacun d'entre nous commence à appréhender son rôle au sein de l'administration communale.

Au fil des moments partagés, des entretiens avec les différents services communaux et des séances d'information, chaque membre du collège, et cela vaut surtout pour les nouveaux, prend conscience de ce qui est attendu de lui dans la fonction qui lui a été attribuée.

Dès lors, chacun réalise la tâche à accomplir et se rend compte des moyens dont il dispose pour y parvenir.

Nous avons des promesses à tenir et des objectifs que nous avons à cœur d'atteindre, afin de maintenir, voire d'améliorer la qualité de vie dans notre commune.

Pour ce faire, il est de notre devoir de rester dynamiques et de porter sur l'avenir un regard optimiste.

Il serait en effet facile, face à l'état actuel des finances communales, qui, nous vous le signalons, ne nous incombe pas, de baisser les bras et se regarder le nombril.

Est-ce ce que vous attendez de vos élus ?

Chacun d'entre nous est sans cesse à votre écoute. Nous sommes, à chaque instant, attentifs à vos remarques et à vos interpellations.

Cela nous permet d'affirmer que vous comptez sur nous pour gérer notre commune d'une façon réfléchie, pondérée, mais néanmoins active et entreprenante.

Sachez que, tous ensemble, nous sommes investis de la mission que vous nous avez confiée : redonner à nos villages l'essor économique et social qu'ils méritent et que nous nous efforçons, dès aujourd'hui, de présenter au Conseil Communal des projets mûrement calculés mais offrant à notre commune une perspective d'avenir harmonieux, sécurisé et aux effets pérennes.

Yves Degeye, Frédéric Clarinval, Freddy Laurent  
Natacha Rossignol, Rudy Moisse, Thierry Martin

## Echo de la minorité (LETSGO)

Nous sommes au pied du mur...

Le 25 avril 2019, l'avenir du Luxembourg titrait : « *Tellin, « Le compte 2018 en mali de 81 923,47€. Le directeur financier déplore cette situation inédite, plombée par les ventes de bois ».*

LETSGO ajoute : Plombée par les ventes de bois : **Oui mais pas seulement... l'excès d'emprunts est également une cause.**

L'Avenir ajoute : « **Premier compte déficitaire depuis sept ans**, pour le directeur financier : Philippe Laurent: « *Il n'est pas possible, pour l'exercice 2018, d'équilibrer les comptes. La situation est délicate...* ».

L'Avenir complète son article par : « *Commune en jachère d'investissement. La dette augmente, le ratio dépenses-recettes flirte avec les balises CRAC. Comment remédier à une telle tension financière?* », s'interroge le groupe LETSGO. *Recettes complémentaires? Dépenses à ne pas engager? ... Compte tenu du cash-flow proche de zéro, il ne faudrait plus contracter d'emprunts dans un proche avenir », suggère LETSGO. Une commune en jachère d'investissement, en quelque sorte! »*

Voilà, chers concitoyens, chères concitoyennes, il est temps voire indispensable que le conseil communal tout entier réfléchisse à des actions urgentes et efficaces pour ne pas arriver à ce que la commune soit mise sous tutelle du CRAC.

Le niveau du ratio (Dette de la commune par rapport aux recettes d'une année) est actuellement de 1,18 et le seuil à franchir ne peut dépasser 1,20.

Ce que l'article ne disait pas c'est que sur une année, la dette de Tellin a augmenté de plus de 400.000,00€.

**Bref, nous sommes au pied du mur.**

LETSGO ne souhaite pas l'instauration de nouvelles taxes mais si aucune action ne se concrétise rapidement, la Tutelle (CRAC) augmentera le niveau de l'IPP (Impôt communal sur les personnes) ; il pourrait l'augmenter jusqu'à 10%

et cette même Tutelle gèlera tout nouvel investissement.

Imaginez-vous le montant de taxes supplémentaires pour chaque ménage !!!

LETSGO fait pression et la majorité, lors du conseil d'avril, timidement souhaitait ne pas augmenter cet IPP ; nous y veillerons.

Mais cela ne sera pas facile pour la majorité de tenir cette promesse tant la situation financière héritée du Pouvoir Communal antérieur est très sensible, délicate et financièrement inquiétante.

De plus, LETSGO a le pressentiment que plusieurs « cadavres » se cachent dans les armoires comme pour ne citer qu'un exemple : la gare de Grupont, gouffre financier à nos yeux.

LETSGO, lors du conseil communal d'avril à proposer de mettre les nouvelles dépenses en jachère durant une année au moins. Pourquoi ?

Nous avons un Cash-Flow proche de zéro, la commune ne peut plus emprunter et il est temps qu'elle limite ou stoppe ses emprunts immédiatement et, cela, pour au moins une année ; cela permettra aux finances communales de générer pendant cette période des bénéfices sans dépense extraordinaire sauf, bien entendu, celles liées au fonctionnement.

Ce laps de temps permettra de traiter les dossiers « cadavres » avec plus de temps et de sérénité, d'augmenter le cash-flow et de réduire significativement le ration (Dette/Recettes annuelles) afin de ne pas se voir être mis sous CRAC.

LETSGO estime qu'il est nécessaire de ne pas se voir être mis sous CRAC.

Soyons vigilant & restons serein...

Pour LETSGO, PIRLOT Jean-Pol  
LAURENT Steve, VANDERBIEST Didier

## Echo de la minorité (Vivreensemble)

Chaque mois au conseil communal, chaque semaine au collège des décisions qui nous concernent tous sont prises et engagent notre quotidien.

A travers sa mission d'opposition constructive le groupe Vivreensemble voudrait rendre aux Tellinoises et Tellinois la possibilité de s'approprier les débats en les impliquant dans une vision à long terme du bien-être de chacun quel que soit son âge, sa condition sociale, son éducation, sa profession, son statut. Pour ce faire un accès à l'information claire, sans langue de bois et synthétisée est fondamentale.

Comme vous le savez l'argent est le nerf de la guerre et notre commune, comme beaucoup d'autres, doit faire face à des finances problématiques liées à son passé, à des charges nouvelles léguées par d'autres niveaux de pouvoir, à une conjoncture difficile, à un marché forestier dévalué. Il ne faut pas se le cacher notre survie et notre indépendance en tant qu'entité communale vont devoir passer impérativement qu'on le veuille ou non par des choix certes difficiles mais impératifs. Tous les acquis ne pourront être maintenus, tous les projets et promesses ne pourront être réalisés, des fusions et des restructurations devront être faites, des sacrifices mobiliers, immobiliers et en services décidés.

Comme l'a dit Héraclide « L'enseignement est un autre soleil pour ceux qui le reçoivent » Voilà un domaine où la commune devra impérativement continuer à exceller. L'avenir de nos enfants sera directement dépendant de notre enseignement de base même si les réformes régionales futures peuvent nous interpeller.

En ces temps difficiles la commune va devoir faire face à de nombreux défis tels que l'urbanisme, la culture, le sport, les réformes hospitalières, la dénatalité, le vieillissement de la population, la paupérisation et bien d'autres.

Voilà pourquoi, l'union faisant la force, le groupe Vivreensemble avec les points forts de son programme, en collaboration constructive avec la majorité et le groupe Lets Go, fera tout pour assurer à chaque Tellinoise et chaque Tellinois un cadre de vie et un épanouissement optimal.

Par avance nous souhaitons à nos enfants, à nos étudiants pleine réussite pour les épreuves qui les attendent ainsi qu'à chacune et chacun un été ensoleillé et reposant.

Bernard Bruwier

Françoise Boevé- Anciaux



### AVIS A LA POPULATION

En date du 24 avril 2018, un nouveau règlement communal a été adopté par le Conseil communal concernant les cimetières communaux. Nous tenions à vous rappeler brièvement quelques-uns des articles afin d'assurer une bonne gestion de nos cimetières :

#### « Article 12 :

- a) *Le concessionnaire ou son représentant **sollicitera une autorisation écrite du gestionnaire des cimetières ou de son représentant, avant le début des travaux, des jour et heure de ceux-ci (084/37.42.88 ou 0499/40.98.24 les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 16h).***
- b) *La personne qualifiée pour pourvoir aux funérailles (entreprise de pompes funèbres) ou le concessionnaire est tenu de remettre le*

*permis d'inhumer et tout autre document nécessaire minimum 12h avant l'inhumation au gestionnaire du cimetière. En l'absence de document, le gestionnaire pourra refuser l'enterrement.*

#### Article 15 :

*Pour les anciennes concessions, les pompes funèbres s'informeront obligatoirement et au préalable auprès du gestionnaire des cimetières, s'il reste ou non de la place pour accueillir le défunt.*

#### Article 22 :

***Le transport des matériaux ou travaux de gros œuvres (pose de caveaux, monuments, etc.) est soumis à autorisation écrite préalable du Bourgmestre ou son délégué ; il est limité aux allées principale, transversale et centrale, pour autant qu'elles soient carrossa-***

*bles. [...]*

*Pour des raisons de service, toute personne intéressée pourra obtenir sur demande adressée au gestionnaire des cimetières, l'autorisation écrite et temporaire d'y pénétrer avec des véhicules utilitaires ou engins de terrassement [...]*  
*Un état des lieux photographique sera dressé avant et après les travaux par un représentant communal. Les travaux ne peuvent être réalisés sans en avertir la commune (date et heure). »*

Le règlement est disponible également sur le site internet de la commune [www.tellin.be](http://www.tellin.be) et pour toute(s) autre(s) éventuelle(s) question(s), vous pouvez vous adresser à Mme MOORS Laura, service Etat-civil-Population ☎ 084/37.42.88 ou via ✉ [laura.moors@tellin.be](mailto:laura.moors@tellin.be)

### ERRATUM | Implantation de Tellin

Mme Monique CORNELIS, Mme Sandrine PILOTTE, Mme Lorie Lecomte et Mme Arminda WEIBEL, assistante maternelle, encadrent les 34 élèves de maternelle.

Madame Carine BAUDRI, Mme Jessica FROGNEUX, Monsieur Alain CAMBRON remplacé actuellement par Mme Gaëlle ANISET, Mme Stéphanie PETIT encadrent les 58 élèves de primaire



## Présentation des Services Administratifs de la Commune de Tellin

### 1. La Directrice Générale

**Madame Annick LAMOTTE**

Tél : 084/37.42.87

GSM : 0495/20.25.10

E-mail : [annick.lamotte@tellin.be](mailto:annick.lamotte@tellin.be)

- Les principales missions de la Directrice Générale (anciennement Secrétaire Communale) sont :
- **la préparation des dossiers** pour le Conseil Communal et le Collège Communal
- **les conseils juridiques** au Bourgmestre, collège et conseil communaux
- **la gestion du Personnel** Communal
- **l'administration générale** de la Commune
- **la mise en œuvre du PST (plan stratégique transversal)**, outil de gouvernance pluriannuel,
- **les renseignements au Public**



### 2. Le service administratif en charge des Finances

Les principales missions du service sont :

- les **recettes** communales
- les **dépenses** communales
- la **comptabilité**

Adresse e-mail de contact générique : [finances@tellin.be](mailto:finances@tellin.be)

#### A. Le Directeur Financier

**Monsieur Philippe LAURENT**

Tél : 084/37.42.86

E-mail : [philippe.laurent@tellin.be](mailto:philippe.laurent@tellin.be)



#### B. Assistante du Receveur

**Madame Virginie COME**

Tél : 084/37.42.81

E-mail : [virginie.come@tellin.be](mailto:virginie.come@tellin.be)

- Recouvrement
- Economat
- Service des eaux/service immon-dices



#### C. Service comptabilité

**Monsieur Patrick BRILOT**

Tél : 084/37.42.89

E-mail : [patrick.brilot@tellin.be](mailto:patrick.brilot@tellin.be)

- Comptabilité
- Assurances
- Affaires électorales
- Taxes et redevances
- Marchés publics
- Camping communal



### 3. Le service administratif en charge de l'Etat Civil et de la population

Les principales missions du service sont :

- la préparation et la transcription des mariages, divorces et décès
- la délivrance de différents documents administratifs
- la réception de déclarations en matière de :
  - naissance
  - mariage
  - décès
  - reconnaissance
  - adoption
  - l'inscription de la population entrante
  - les changements de domicile dans la Commune ou vers une commune extérieure
  - tout ce qui concerne les personnes de nationalité étrangère

**Madame Laura MOORS**

Tél : 084/37.42.88

E-mail : [laura.moors@tellin.be](mailto:laura.moors@tellin.be)



**Madame Sarah VAN ISTERDAEL**

Tél : 084/37.42.86

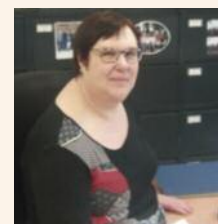
E-mail : [sarah.vanisterdael@tellin.be](mailto:sarah.vanisterdael@tellin.be)



**Madame Mariane REMACLE**

Tél : 084/37.42.86

E-mail : [mariane.remacle@tellin.be](mailto:mariane.remacle@tellin.be)



### 4. Le service administratif en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de l'énergie et du logement

Les principales missions du service sont :

- Urbanisme :
  - Le traitement des dossiers d'urbanisme, à savoir les dossiers relatifs aux permis d'urbanisme et d'urbanisation (anciennement permis de lotir). Ce service traite également les permis uniques.
  - Suivi des dossiers d'étude d'affectation du territoire communal et conseil en matière d'utilisation parcimonieuse des zones encore constructibles.
  - Conseils aux autorités politiques afin de maintenir la qualité de notre cadre de vie.

- Environnement :
  - PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) et Opération commune propre
  - Agriculture
  - Epuration des eaux
  - Vente de bois et travaux forestiers
- Energie :
  - Prendre conscience de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux (mettre à jour un cadastre énergétique des bâtiments, établir annuellement la comptabilité énergétique des bâtiments, réduire progressivement la consommation énergétique des bâtiments et installations communaux, prendre en compte les coûts de l'énergie lors des décisions d'investissements).
  - Former et sensibiliser le personnel communal à la maîtrise des consommations énergétiques.
  - Sensibiliser régulièrement les citoyens à l'utilisation rationnelle de l'énergie
  - Faire respecter les normes actuelles d'urbanisme en matière énergétique (veiller au respect des exigences de performance énergétique des bâtiments (P.E.B. dans les permis d'urbanisme) liées à la transposition de la directive européenne).
  - Informer les citoyens sur les primes liées à l'énergie.
- Logement :
  - Le service LOGEMENTS a pour principale mission d'informer au mieux les citoyen(ne)s de la commune sur les diverses possibilités d'aides octroyées tant au niveau REGIONAL, PROVINCIAL que COMMUNAL en matière de logement.
  - Le Service Communal du Logement (SCL) vous aidera pour les problèmes d'insalubrité, nécessité ou non de se conformer à un permis de location (valable pour les petits logements individuels/collectifs...).

## A. La chef de service

**Madame Catherine MARCHAL**

Tél : 084/37.42.80

E-mail : [catherine.marchal@tellin.be](mailto:catherine.marchal@tellin.be)



## B. Le conseiller énergie et employé du service

**Monsieur Pascal LENOIR**

Tél : 084/37.42.86

E-mail : [pascal.lenoir@tellin.be](mailto:pascal.lenoir@tellin.be)



## C. L'employée du service

**Madame Laura MOORS**

Tél : 084/37.42.86

E-mail : [laura.moors@tellin.be](mailto:laura.moors@tellin.be)



## 5. Le service administratif en charge des travaux

Les principales missions du service sont :

- Le traitement des dossiers relatifs aux **travaux publics, voiries, égouttage, distribution d'eau, cartographie, SIPPP** (Service Interne de Prévention & Protection du Personnel).

### D. L'Agent technique en chef

**Monsieur Pascal PETIT**

Tél : 084/37.42.84

GSM : 0495/20.25.06

E-mail : [pascal.petit@tellin.be](mailto:pascal.petit@tellin.be)



### E. L'employée du service travaux

**Madame Stéphanie COLLIGNON**

Tél : 084/37.42.84

E-mail : [stephanie.collignon@tellin.be](mailto:stephanie.collignon@tellin.be)



## 6. Le service administratif en charge du personnel, de l'enseignement, de la chasse et de la pêche

Les principales missions du service sont :

- Gestion des ressources humaines ;
- Gestion administrative et pécuniaire du personnel ;
- Mise à jour des cadre et statut administratif et pécuniaire du personnel ;
- Gestion administrative du personnel enseignant ;
- Locations du droit de chasse et pêche ;
- Battues de chasses

**Madame Valérie GOLINVAUX**

Tél : 084/37.42.83

E-mail : [valerie.golinvaux@tellin.be](mailto:valerie.golinvaux@tellin.be)



## 6. Le service administratif en charge de l'informatique

Les principales missions du service sont :

- Gestion du site internet
- Gestion du parc informatique

**Monsieur Pierre LARDINOIS**

Tél : 084/37.42.86

E-mail : [pierre.lardinois@tellin.be](mailto:pierre.lardinois@tellin.be)



## Vous êtes commerçant, artisan ou encore indépendant en tout genre dans la commune ? Alors cet article vous concerne !

L'Administration communale souhaite établir un listing actualisé de l'ensemble des indépendants, commerçants, artisans locaux, professions libérales, etc. sur la commune.

Pour ce faire, nous invitons toutes les personnes concernées à se faire connaître.

### Oui mais ... dans quel(s) but(s) me direz-vous ?

1. Apparaître sur le site de la commune [www.tellin.be/commerces-entreprises](http://www.tellin.be/commerces-entreprises) et étendre l'accessibilité de vos coordonnées ;
2. Être contacté(es) dans les prochains mois par l'Administration communale si vous êtes intéressé(es) par un nouveau projet à mettre en place en collaboration avec les commerces locaux ;
3. **Participer à des journées comme celle de la «journée découverte entreprise» qui aura lieu cette année le 6 octobre, etc.**

**Merci de vous faire connaître (type de commerce, n° de téléphone, n° de TVA et coordonnées ou informations utiles)**

à l'adresse e-mail suivante:

**[laura.moors@tellin.be](mailto:laura.moors@tellin.be) ou via un courrier postal à l'Administration communale de Tellin - rue de la Libération 45 - 6927 Tellin**

*Les données personnelles communiquées lors de la demande de création d'une fiche du listing ne seront en aucune façon communiquées à des tiers. Les coordonnées et le descriptif d'activité communiqués par un utilisateur pour la création d'une fiche (nom, prénom de la personne de contact et/ou référente, société, adresse, email, coordonnées téléphoniques, numéro de TVA) le sont sur base volontaire. Ces données seront, par définition, accessibles à tous les visiteurs du site internet. Il ne pourrait dès lors être demandé de restriction sur la diffusion de celles-ci. Néanmoins, toute personne bénéficie d'un droit de rectification des informations le concernant, sur simple demande à :*

*[administration.communale@ellin.be](mailto:administration.communale@ellin.be) ou [dpo@tellin.be](mailto:dpo@tellin.be).*



**Défibrillateur cardiaque : Un geste qui peut vous sauver la vie**



15 000 personnes décèdent chaque année en Belgique des suites d'un arrêt cardiaque. Un massage cardiaque associé à l'utilisation d'un défibrillateur dans les premières minutes qui suivent l'arrêt du cœur, augmentent considérablement les chances du patient de s'en sortir.

En attendant, l'arrivée des services de secours, l'utilisation d'un défibrillateur automatique accompagné d'un massage cardiaque peuvent jouer un rôle essentiel dans la survie du patient.


Notre commune dispose de 4 défibrillateurs qui sont placés dans les endroits suivants :

1. Mur extérieur dans la cour de l'administration communale ;
2. Football de Tellin ;
3. Hall omnisports ;
4. Football de Bure


Dans la prochaine édition de notre bulletin communal, nous aborderons le sujet quant à la formation de l'utilisation de ces appareils à l'intention de la population.

### Réanimation Cardio-Pulmonaire de Base (RCP) & Défibrillation Externe Automatisée (DEA)




**Vérifier si la victime réagit**  
 Secouer doucement les épaules  
 Demander à voix haute: "Est-ce que ça va ?"




**Si pas de réaction**  
 Ouvrir les voies respiratoires et contrôler la respiration

**Si la respiration n'est pas normale ou absente**  
 Appeler le 112, trouver et rapporter un DEA  
 Commencer immédiatement la RCP  
 Placer vos mains au centre du thorax  
 Effectuer 30 compressions thoraciques :  
 - Appuyer fermement sur une profondeur d'au moins 5 cm et à une fréquence d'au moins 100/min.  
 - Placer vos lèvres hermétiquement autour de la bouche  
 - Insuffler doucement jusqu'à ce que le thorax se soulève  
 - Laisser l'air s'échapper puis insuffler à nouveau  
 - Poursuivre la RCP

**Si la respiration est normale**  
 Placer en position latérale de sécurité  
 - Appeler le 112  
 - Vérifier régulièrement si la respiration reste normale



**Alterner 30 compressions thoraciques et 2 insufflations**  
 Allumer le DEA & appliquer les électrodes  
 Suivre les instructions vocales immédiatement  
 Appliquer une électrode sous l'aisselle gauche  
 Appliquer l'autre électrode sous la clavicule droite, à côté du sternum  
 Si plus d'un secouriste présent : ne pas interrompre la RCP



**S'assurer que chacun se trouve à distance & administrer le choc**  
 S'assurer que personne ne touche la victime  
 - pendant l'analyse  
 - au moment de l'administration du choc

Suivre les instructions vocales.  
 Poursuivre la réanimation sauf si la victime réagit, bouge ou respire normalement.

En collaboration avec: SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement [www.sante.belgique.be](http://www.sante.belgique.be)

Publié septembre 2012. Conseil Européen de Réanimation Adulte. Orde Ellenstraat 661, 2050 IJzegem, Belgique. Référence du produit: Posteur\_10\_BLSAED\_01\_01\_FR. Copyright European Resuscitation Council





## NEWS ! « Du terroir dans mon assiette »... ça continue !

En collaboration avec l'accueil extrascolaire, l'école et le plan cohésion sociale de la commune, nous poursuivons les ateliers culinaires à la cantine scolaire avec les enfants de 3ème et 4ème primaire. Une fois par mois, les enfants, encadrés par le cuisinier, réalisent la recette qu'ils ont choisie sur base de légumes de saison.

L'objectif est triple

- introduire davantage de produits frais, locaux et de saison dans les repas de la cantine
- éveiller les enfants à la découverte des légumes en faisant déguster leurs préparations.
- réduire les déchets alimentaires.

Depuis 2 ans, nous avons complété le projet par la visite chez une maraîchère avec les enfants de maternelles.

**Voici en primeur, une recette réalisée par les enfants et transmise par notre cuistot**

### Salsifis croustillants

Préchauffer le four à 160°. Placer 5 tranches de pain complet sur la grille du four pour les dessécher.  
Lavez 6 salsifis frais pour retirer la terre et les éplucher avec un économe. Il ne doit plus rester de trace de peau. Passer à nouveau les salsifis sous l'eau pour les rincer. Les couper en 4 ou 5 tronçons. Plonger les tronçons dans une casserole d'eau bouillante salée. Laisser cuire 10 minutes jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Les égoutter.  
Préparer une chapelure : éplucher une gousse d'ail et la couper en 2. Mixer ensemble le pain, l'ail, 1/2 botte de persil et le zeste d'1/2 citron. Placer 80 gr de farine dans un premier récipient, 1 œuf battu dans un second et la chapelure dans un dernier. Tremper chaque tronçon de salsifis dans la farine puis l'œuf et enfin la chapelure. Disposer les tronçons sur une plaque recouverte de papier cuisson et enfourner 20 minutes.



Depuis janvier 2019, un nouveau pas est fait avec la signature du « Green Deal » par nos autorités politiques locales et la cantine scolaire.

Qu'est-ce qu'un « Green Deal » ? C'est un accord volontaire entre des partenaires privés, publics et les autorités politiques pour lancer des projets de développement durable ambitieux autour d'une thématique spécifique.

Notre cantine scolaire de l'école et les autorités politiques ont signé le «

Green deal » pour une durée de 3 ans au travers duquel ils s'engagent à intégrer de nouvelles pratiques en faveur d'un système alimentaire durable, et ce sur les axes de travail suivants : des produits locaux et de saison, des produits respectueux de l'environnement, des produits équitables, des repas sains, équilibrés et savoureux, la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets et l'inclusion sociale. Bref, un beau défi que nous souhaitons relever!

Venez nous rejoindre pour  
**"Bouger en famille"**

Durant cet après-midi, Vous aurez la possibilité d'essayer **gratuitement** plusieurs sports ou activités présents dans notre commune ou tout simplement venir partager un bon moment ensemble

Seront présents sur place pour vous accueillir :

**Les clubs sportifs :**  
le « Judo-club Tellin », la boxe « Boxing Tellin », les clubs de volley « Lesse&Lhomme » et « Tellinam », le badminton, le yoga, les clubs de football « REUS Tellin » et « RUS Bure »

**Les associations culturelles, artistiques et communication :**  
la bibliothèque de Tellin, le bibli-ludo bus de la maison de la culture de Marche, l'atelier rock de Grupont, l'atelier théâtre de Resteigne « Le chaudron qui chuchote », « espace jeunes Tellin », la maison de la culture de la Haute-Lesse, l'espace public numérique, l'atelier dessin.

**Les associations et asbl du secteur touristique :**  
l'office du tourisme, la fonderie des cloches, le plan communal développement de la nature avec diverses activités telles que la découverte du jardin aromatique de Bure, balade à vélos électriques, géocaching, visite de la fonderie des cloches,....

**La Capucine et l'école des devoirs :** vous proposeront une activité créative et vous présenteront leur travail quotidien

Nous vous conseillons de venir en tenue décontractée  
Inscriptions sur place pour certains ateliers et activités

Pour plus de renseignements :  
Tél : 084/36 67 98 Quentin MOORS - 084/38 76 14 Françoise VANLAERE- Isabelle DORY 084/36 66 85 ou  
Lien site web : <http://www.tellin.be/events/bouger-en-famille>

**Dimanche 25 août 2019**  
De 14h00 à 17h00  
Sur le site du hall sportif de Tellin



PETIT MOBILIER ABIME  
VELOS QUI DERAILENT  
ELECTROMENAGER CASSE  
ORDINATEUR EN PANNE

**Jeter ? Pas question**

NE JETEZ PLUS !  
VENEZ AU REPAIR CAFE

REPARONS-LES ENSEMBLE  
EN SUIVANT DE BONS  
CONSEILS DES  
REPARATEURS BENEVOLES

Tous les dimanches de 9 à 12h  
A LA MAISON DE VILLAGE DE TELLIN  
Rue Grande, 27

Accueil en toute convivialité !



Si vous avez quelques heures à consacrer (pas nécessairement tous les dimanches) et envie de rejoindre notre équipe de réparateurs bénévoles, contactez-nous ou venez nous rencontrer au Repair Café

Pour plus de renseignements : contact DORY Isabelle – Plan cohésion Sociale – Tél : 084/36 66 85

## Vous aidez un proche ?

Que ce soit votre conjoint, un parent,  
un enfant, un ami, un voisin...



Vous propose

## PAUSEZ-VOUS

Les jeudis après-midi à Libramont



### Rejoignez-nous

dans une ambiance  
conviviale autour  
d'activités bien-être  
ou de loisirs.

### DATES 2019

- > 17/01
- > 21/03
- > 16/05
- > 19/09
- > 21/11

### Réfléchissons ensemble

aux possibilités de transports et  
de prise en charge de votre aidé durant  
cette activité si vous le souhaitez.

GRATUIT

### Infos & Inscriptions

Coraline Debry

[coraline.debry@aidants.be](mailto:coraline.debry@aidants.be)

0468/ 38 33 04

081/ 74 68 79



### OUVERT À TOUS

les aidants proches

RUE DES ALLIÉS 2  
6800 LIBRAMONT



## Police

### Premier prix pour l'équipe de la zone de police Semois et Lesse au CHALLENGE SECURITE ROUTIERE INTER-POLICES 2019 à Namur.

La Zone de Police Semois et Lesse, grâce à son équipe de 5 élèves de différentes écoles primaires de la zone, a remporté le premier prix du Challenge de Sécurité Routière Inter-Polices 2019 organisé à Namur ce 04 mai 2019.

Ce challenge comporte différentes épreuves étalées sur une journée et durant lesquelles s'affrontent des enfants de 5ème et/ou 6ème primaire. Ce concours se compose d'une épreuve théorique (Signalisation routière, les agents qualifiés, le cycliste et le piéton, les règles de priorité,...) un parcours en ville et une piste d'habileté. Différents prix sont remis, pour la meilleure équipe, pour le meilleur élève en théorie, le meilleur élève en pratique et le meilleur élève dans les deux épreuves cumulées.

En 2019, c'est la zone de police de Namur-Capitale, qui organisait ce challenge ayant terminé en première place en 2018.

Le service prévention de la zone de police Semois et Lesse participe à ce concours depuis 2008, en proposant cette opportunité aux écoles de la zone et en sélectionnant ensuite les cinq meilleurs élèves au terme de différentes épreuves.

L'équipe représentant la zone de police était composée de 5 élèves émanant de l'école de Bure, de l'Athénée Royal de



Challenge sécurité routière  
21<sup>ème</sup> édition - 4 mai 2019

Bertrix, de l'école du Rosaire de Bertrix, de l'Institut Saint Joseph de Saint Hubert et de l'école fondamentale de Wellin. L'équipe a terminé en première place du challenge au général et Kory Héryn de Saint-hubert, en particulier, a terminé premier pour la partie théorique.

En 2020, sous réserve d'approbation par les autorités concernées, le challenge sera organisé par la ZP Semois et Lesse, ce qui constituera une première en province du Luxembourg.

La zone de police Semois et Lesse et son Service Prévention remercient chaleureusement tous les enfants des écoles qui ont souhaité participé aux épreuves de sélection, qu'ils aient été ou non retenus au terme de la sélection, et félicite ces jeunes pour leur motivation, leur implication et leur participation à la sécurité routière. Un merci particulier également aux directions des écoles qui chaque année depuis 2008 s'inscrivent dans cette démarche et acceptent de relever le défi.



## L'accueil extrascolaire sur votre commune ... quel avenir, quels projets ?

Depuis 2003, la commune de Tellin a adhéré au décret ATL (Accueil Temps Libre) relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Ce décret tient compte des structures existantes et de leur diversité, mais vise à les intégrer d'une manière coordonnée, à développer des structures d'accueil et à favoriser des synergies au bénéfice des parents et des enfants.

Pour organiser au mieux l'accueil extrascolaire sur la commune, une commission communale d'accueil (CCA) vient d'être mise en place et regroupe des personnes venant du milieu scolaire, politique, des parents, des professionnels de l'accueil et des associations sportives, culturelles, AMO, bibliothèques, EPN, ...

C'est au centre de cette commission que le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) va se construire sur base d'un état des lieux et d'une analyse

des besoins réalisés auprès de la population.

Afin de connaître votre avis et vos souhaits concernant l'accueil extrascolaire ainsi que les activités proposées dans les moments extrascolaires c'est-à-dire avant et après l'école, les mercredis après-midi, lors des congés scolaires, durant les vacances d'été et les week-ends, nous **vous invitons à répondre à une enquête de manière anonyme.**

Trois possibilités s'offrent à vous pour remplir cette enquête :

- Soit vous aller sur le lien suivant : [Accueil extrascolaire Tellin - Enquête 2019 - Parents](#) et vous répondez à l'enquête en ligne,
- Soit vous demandez une enquête (format papier) à la coordinatrice ATL, Françoise Vanlaere au 084/387614 ou [francoise.vanlaere@tellin.be](mailto:francoise.vanlaere@tellin.be). Une fois cette enquête papier remplie, vous pouvez la déposer dans la boîte aux lettres à l'adminis-

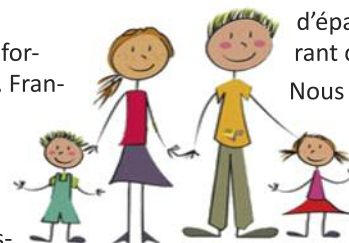
tration communale ou à la Capucine (26 Mont du Carillon à Tellin).

- Soit vous vous rendez sur le site internet de la commune et vous cliquez sur le lien [Accueil extrascolaire Tellin - Enquête 2019 - Parents](#) et vous répondez en ligne.

Nous avons besoin de vous pour connaître les besoins en matière d'accueil et d'activités extrascolaires (activités sportives, culturelles, musicales, artistiques, nature,...) et réfléchir et proposer aux enfants et aux parents des activités qui peuvent se concilier avec leur vie professionnelle, le temps libre des enfants dans

un souci de bien être et d'épanouissement durant ce temps.

Nous vous remercions pour votre participation.



# Tourisme



## mudia l'art autrement

Le Mudia est le nouveau Musée Didactique d'Art à Redu. Il y a plus de 300 œuvres d'art originales du 15e siècle à nos jours ainsi qu'une 60-taine d'attractions interactives ! L'idée est de s'amuser en découvrant l'art !

Le Mudia est ouvert de 10h00 à 18h00 du mercredi au dimanche et 7/7 jours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Place de l'Esro, 61  
6890 Redu  
+32(0)61/51.11.96  
[info@mudia.be](mailto:info@mudia.be)  
[www.mudia.be](http://www.mudia.be)



## NOUVEAU A TELLIN ! LA BOITE A LIVRES !



Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne. En déposant ou en em-

pruntant un livre dans une boîte à lire, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

Quatre boîtes à livres vont être placées sur la commune de Tellin :

- Bure : Aux environs de la chapelle, rue de Belvaux.

- Grupont : sur la place de l'Yser.

- Resteigne : sur le parking de la salle du conseil rue du centre.

- Tellin : devant la bibliothèque communale.

Comme disait Victor Hugo : *"Qui que vous soyez qui voulez cultiver, vivifier, édifier, attendrir, apaiser : mettez des livres partout."* A bon entendeur...

## Aînés



### Semaine de l'Intergénération 2019.

Pendant huit années consécutives (2010-2017), le CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés) et ses partenaires ont organisé le Carrefour des Générations. Solidarité entre les générations lors d'un programme festif, convivial et participatif dans le but de sensibiliser le grand public à l'intergénérationnel. L'ASBL Courants d'Âges rassemble un réseau d'associations favorisant ce concept.

Cette année le programme s'étale sur une semaine.

**Le samedi 27 avril**, les participants découvrent le site du Bois des Allemands. Une balade organisée en lien avec la sortie du livre (novembre 2018) « **Vivre dans les 4 villages tellinois en 1914-18** ». Madame Colette Muraille commente la visite du site : rappel historique, géographique et écologique. Si la pluie et la grêle sont au rendez-vous, elles n'empêchent pas petits et grands d'être présents. La Capucine accueille le groupe, heureux de se retrouver autour de boissons chaudes. L'après-midi se termine en compagnie de l'écrivaine tellinoise **Madame Annemarie Trekker** et de ses conteuses Mesdames Warnier et Gheysens. Un parcours autour de la publication de notre auteure « **Naissance d'une grand-mère** » (Editions L'Harmattan-Paris). Tendresse, émotions, échanges et partages entre générations. Un regard sur un art de vivre, d'aimer et d'exister.

**Le dimanche 28 avril**, un petit groupe d'aînés se retrouve autour du traditionnel dîner du Pâchy. CCCA, CPAS, mandataires communaux et familles

gèrent le service aux personnes. Café, jeu de société (Times Up) et fous rires égaient la Maison de Village.

**Le mardi 30 avril**, Madame Stéphanie, école de Bure, accueille, avec les classes P5 et P6, les aînés et la coordinatrice du CCCA pour participer activement au Quizz « War Museum Bastogne ». Petit rappel suite à la visite du musée avec la FNC (Fédération Nationale des Combattants) en décembre 2018.

La semaine se clôture le **vendredi 3 mai**. Madame Colette Muraille commente et anime, une seconde fois, une balade au Bois des Allemands avec Monsieur Benoît, école de Resteigne, et ses élèves de P3 et P4.

Un panel d'activités où CCCA, CPAS, FNC, LLP (Ligue des Pensionnés), Patro de Tellin, Comités des parents de Tellin et Bure, mandataires communaux ont pu apprécier et partager histoire, mémoire, littérature, convivialité.

**MERCI à Courant d'âges, à la Province de Luxembourg, à l'Administration Communale de Tellin** pour leur soutien.

**MERCI au CPAS, à la LLP, à la FNC, au Patro, aux Comités des parents.**

**MERCI aux participants : enfants, adolescents, adultes, aînés.**

**Un MERCI tout particulier à Madame Colette Muraille Samaran, notre Historienne, pour la transmission et le partage de ses connaissances.**

Françoise Wathélet  
Présidente du CCCA



## Les manifestations et festivités à venir

N'oubliez pas de communiquer vos événements  
à l'Office du Tourisme : [tourisme@tellin.be](mailto:tourisme@tellin.be), 084/36 60 07  
Suivez-nous aussi sur [www.facebook.com/officetourismedetellin](http://www.facebook.com/officetourismedetellin)



**Sam 22/06**



**Tellin** : Souper annuel de la Fonderie  
Menu : Apéritif-Jambon grillé-Pommes de terre rôties-crudités-  
Dessert. À partir de 18h30. Prix : Adulte : 15 €, Enfant -12 ans :  
10 €. Réservations avant le 15 juin (Org. et réservations : Tellin-  
Fonderie ASBL, 0467/122712, [tellin.fonderie@gmail.com](mailto:tellin.fonderie@gmail.com))

**Sam 22/06**



**Tellin** : Tournoi de Beach Volley pour tous, terrains de beach à  
côté du hall sportif, de 10h à 18h, Inscription obligatoire, Equipe:  
25€/4 joueurs, petite restauration  
(Org. et réservations : VC Tellinam, [vctellinam@yahoo.fr](mailto:vctellinam@yahoo.fr), Face-  
book VC TELLINAM, Corine Lecomte, 0476/50 63 02)

**Ven 28/06 au Dim 30/06**



**Tellin** : Tournoi de Beach Volley  
28 juin : tournoi 2 contre 2 à partir de 18h  
29 juin : tournoi 4 contre 4 mixte à partir de 10h  
30 juin : tournoi 4 contre 4 mixte à partir de 10h  
(Org. et inscriptions : VBC Lesse & Lhomme,  
[vbc.lesse.et.lhomme@gmail.com](mailto:vbc.lesse.et.lhomme@gmail.com) ou 0498/52.21.62 par sms)

**Dim 30/06**



**Resteigne** : Les 20 ans du PCDN + événement géocaching  
Nombreuses animations, rassemblement de «géocacheurs» et ini-  
tiation à ce loisir familial (découverte de caches à l'aide de leurs  
coordonnées gps), découverte géologique de la carrière de Res-  
teigne, boissons et petite restauration, ...  
(Org. : CDTC en partenariat avec le Contrat de Rivière, le PCDN,  
la Resteignoise, les Saisons de la Photo et le Géopark,  
infos : office du tourisme, 084/36 60 07)



**Jeu 11/07 au Mar 16/07**



**BURE** : Kermesse (Grande fête)  
Programme à venir  
(Org. : Jeunesse de Bure)

**Sam 06/07 et Dim 07/07**



**RESTEIGNE** : Petite fête  
Programme à venir  
(Org. : La Resteignoise)

**Mer 10/07**



**BURE** Festival « Les Mots Liens » : soirée contes avec Marie By-  
lina, tout public.  
De 20h à 21h, à la chapelle Notre Dame de Haut. Sur réserva-  
tion, participation 3€/pers, gratuit <12ans (Org. : CDTC et Of-  
fice du tourisme, 084/36 60 07, [tourisme@tellin.be](mailto:tourisme@tellin.be))

**Jeu 18/07**



**TELLIN** : Randonnées GTA  
Balade guidée de +-5 kms à la carrière de Resteigne, thème « De  
la roche à la forêt ». Lieu de départ et d'arrivée : Carrière de Res-

teigne.

Dégustation de produits naturels et locaux.  
Départ à 14h, chaussures de marche nécessaires. Non accessi-  
ble aux poussettes et PMR.  
5€/personne. Inscriptions : Office du Tourisme de Tellin  
(Org. : Office du Tourisme, 084/36 60 07 – [tourisme@tellin.be](mailto:tourisme@tellin.be))

**Sam 20/07**



**TELLIN** : Balade du fondeur  
Programme complet à venir  
Plus d'infos sur <http://www.promo-tellin.be/> ou par mail : [rallye@promo-tellin.be](mailto:rallye@promo-tellin.be)  
(Org. : Promo-Tellin, [rallye@promo-tellin.be](mailto:rallye@promo-tellin.be))

**Dim 21/07**



**TELLIN** : Festivités du 21 juillet  
Festivités, après-midi récréative et feu d'artifice. Programme com-  
plet à venir  
(Org. : Promo-Tellin, [info@promo-tellin.be](mailto:info@promo-tellin.be))



**Dim 04/08**



**BURE** : « Bure en Fleurs »

De nombreuses activités valoriseront le fleurissement du village  
(qui a obtenu deux fois consécutivement le label « deux fleurs »  
de Wallonie en Fleurs), et feront découvrir aux visiteurs un jardi-  
nage naturel et respectueux de notre environnement.

Programme :

- 13h30 : Promenade guidée « Bure, son patrimoine naturel et  
historique », avec un guide-nature et un historien. Environ 5kms,  
durée +- 2h30. Un char à bancs accompagnera la promenade ...
- De 13h à 18h : Animations : techniques de paillage, animation  
photo, fabrication hôtel à insectes, sensibilisation 0 pesticides,  
etc ...

(Org. : Village fleuri, O. Van Den Bergh, 084/36 65 15 – Office  
du Tourisme. 084/36 60 07, [tourisme@tellin.be](mailto:tourisme@tellin.be))

**Mer 7/08**



**RESTEIGNE** : Festival « Les Mots Liens » : Balade aux flambeaux  
« sur les traces de l'ermite », guidée par « Les amis de l'ermite ».  
Départ parking de la réserve des Pairées, à 21h, retour vers  
23h30. Sur réservation, participation 3€/pers, gratuit <12ans  
(Org. : CDTC et Office du tourisme, 084/36 60 07,  
[tourisme@tellin.be](mailto:tourisme@tellin.be))

**Sam 10/08 au Mar 13/08**



**RESTEIGNE** : Grande fête  
Kermesse annuelle, infos et programme à venir  
(Org. : Jeunesse de Resteigne, Stéphanie Despas, [naniedes-  
pas@yahoo.fr](mailto:naniedes-<br/>pas@yahoo.fr))

**Dim 25/08**



**TELLIN** : Journée « Bouger en famille ».  
Durant cet après-midi, vous aurez la possibilité d'essayer gratui-  
tement plusieurs sports ou activités présents dans notre com-  
mune ou tout simplement venir partager un bon moment  
ensemble. Nombreuses associations sportives et culturelles pré-  
sentes !  
De 14 à 17h, Hall sportif de Tellin. (Infos : Quentin Moors,  
084/36 67 98, Françoise Vanlaere, 084/38 76 14,  
Isabelle Dory, 084/36 66 85)

## BURE KERMESSE 2019

### BLIND TEST

Vendredi 12 juillet 19h30,  
BLIND TEST  
suivi d'un karaoké.  
Participation de 5€  
par personne.



Samedi 13 juillet,  
de 16h à 18h,  
les 2h de brouettes ! prix de  
la vitesse, mais aussi le prix  
de l'originalité ! Equipes de  
3 à 4 personnes  
participation de 5€ par  
personne (avec accès pour le  
concert du soir)

de 16h à 18h,  
pour les enfants, une BOOM -  
Brochettes de bonbons, chips  
et fabuleux mocktails  
prix démocratique de 0,50 €.



21 heures JACKLINE !  
• petite restauration disponi-  
ble



Dimanche 14 juillet  
jambon à la broche dès 12h  
Au prix de 16€ (adulte) et  
8€ (enf.-12 ans)  
Apéro offert

Mardi 16 juillet :  
de 9h à 23h : tour du vil-  
lage Cocarde obligatoire à  
10€ (un sandwich offert à  
midi)

Pour toute question ou réservation,  
vous pouvez contacter :  
BRILLOT Manon (0494/85.01.64)  
HENROTIN Mélanie (0471/776812)





## Beachvolley

### LESSE & LHOMME


DERNIER  
WEEKEND DE JUIN

VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>28</b>	<b>29</b>	<b>30</b>
<b>JUIN</b>	<b>JUIN</b>	<b>JUIN</b>
<b>Tournoi 2 vs 2</b>	<b>Tournoi classique 4 vs 4</b>	<b>Tournoi classique 4 vs 4</b>
• Premiers matchs à 9h00	• Équipes mixtes (toujours une fille sur le terrain) • 4 à 6 joueurs / équipe • Présence à 9h30 • Premiers matchs à 10h00	• Équipes mixtes (toujours une fille sur le terrain) • 4 à 6 joueurs / équipe • Présence à 9h30 • Premiers matchs à 10h00

Terrains de beachvolley  
Mont du Carillon 30, 6927 Tellin



WE ARE  
**FAIRPLAY**





Coach en nutrition  
**sportive**  
www.pharmacieon.be









# 21

## La balade du fondeur



### BALADE 2 & 3 roues

### Tellin 21 juillet

Cour de la Maison du Tourisme

<p><b>ENCADRÉE</b> +/- 200 KMS</p>	<p><b>ACCOMPAGNÉE</b> +/- 80 KMS</p>
--	--

BÉNÉDICTION → 9 h 30  
DÉPARTS → 10 h 00

DÉMONSTRATION GYMKHANA DE 13h00 à 16h00 sur le  
parking SNCB de Jemelle  
Petite restauration sur réservation lors de l'inscription



RIDE  
SAFE.  
RIDE  
SMART.

**Participation :**  
PILOTE : 15 €  
PASSAGER : 10 €  
Petit déjeuner compris

**Renseignements**  
0471/80.08.87 / 0474/73.98.28  
ralbye@promo-tellin.be

**Règlement et Inscription :**  
www.promo-tellin.be

Inscription souhaitée pour le 13/07







## Du neuf du côté des Brûlins : le nouveau Conseil des Co-Propriétaires vous invite à faire la fête...

Soucieux de partager des moments de convivialité, le nouveau Président du Conseil des Co-Propriétaires, Monsieur Christian Boulet, et les Membres du Comité vous invitent à prendre part à l'une ou l'autre des activités qu'ils vous proposent aux Brûlins ; il y en aura pour tous les goûts, pour tous les âges... jugez-en :

\***Un Barbecue**, le samedi 13 juillet, dès 11 heures 30 pour l'apéritif

\***Un Tournoi de pétanque**, le samedi 10 août, à 14 heures

\***Une Brocante**, le dimanche 7 septembre, autour de la Cafeteria ou au terrain de football, selon le nombre de vendeurs, à partir de 8 heures jusqu'à 17 heures.

(Les « exposants » sont les bienvenus, sur inscription)

\***Une excursion en autocar à Pairi Daiza** au départ de l'Eglise de Resteigne, le vendredi 27 septembre. (Nombre de places limité)

**Au moment de « mettre sous presse », tous les détails des organisations ne sont pas encore connus mais, dès à présent, « bloquez vos agendas » et prenez contact avec le Comité qui se fera un plaisir de répondre à vos questions et de prendre vos inscriptions.**

Mail : [chboulet@outlook.fr](mailto:chboulet@outlook.fr)

téléphone : 04 72 95 27 88)

## Ce n'est pas tout...

Balades en groupe (marches de 4 à 6 km), départ et retour « Cafeteria des Brûlins », le deuxième et le quatrième mercredi des mois de juillet et d'août, à 14 heures (promenades le long de sentiers)

## Et, plus tard dans la saison :

Un concours de couyon, un Bingo ... et d'autres surprises, sans doute !

Le Conseil des Co-Propriétaires à la volonté et la détermination d'associer les habitants de notre entité à leurs festivités... Ne les décevons pas !



## Vous êtes propriétaire d'une remorque, quelles sont vos obligations vis-à-vis de l'Administration fiscale ?

**Les remorques sont classées en 2 catégories en fonction de la masse maximale autorisée (MMA)\*:**

### MMA de maximum 750 kg

La remorque ne dispose pas d'une immatriculation propre mais doit être munie de la reproduction de la plaque du véhicule tracteur.

Cette remorque doit faire l'objet d'une déclaration au moyen du formulaire ad-hoc, soit :

- Disponible sur notre site web, [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be). Ce formulaire peut être complété directement en ligne (formulaire intelligent). À défaut, vous pouvez télécharger le formulaire et nous l'envoyer par mail à l'adresse [fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be](mailto:fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be) ou par courrier au **SPW Fiscalité • Av. Gouverneur Bovesse, n°29 • 5100 Jambes**. Une invitation à payer vous parviendra ultérieurement par voie postale.

- Si vous rencontrez des difficultés dans vos démarches, nos collaborateurs sont à votre disposition pour vous aider lors de l'une de nos permanences en nos bureaux (info sur [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)). L'acquiescement de la taxe peut se faire immédiatement sur place via nos terminaux de paiement.

Dans les deux cas, le signe distinctif fiscal vous sera délivré par voie postale dès réception du paiement. Ce signe doit être conservé avec les documents de bord du véhicule tracteur.

Deux barèmes sont d'application:

• **MMA jusqu'à 500 kg = 38,41 €**  
Tarif annuel forfaitaire non remboursable.

• **MMA comprise entre 501 kg et 750 kg = 79,73 €**  
Proratation en cas d'acquisition en cours d'année et remboursement si le signe distinctif fiscal est restitué en cours d'année avec un minimum de taxation de 38,41€.

Ces barèmes sont indexés chaque année au 1<sup>er</sup> juillet. Ils sont consultables sur le site internet [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be) dans la rubrique « Fiscalité ». La taxe est perçue pour une année civile.

En cas de déposition de la remorque ou de fin définitive d'utilisation sur la voie publique, celle-ci doit faire l'objet d'une révocation au moyen du formulaire ad-hoc (formulaire identique au formulaire de déclaration avec mention de la date de mise hors d'usage) qui **doit être renvoyé avec le signe distinctif fiscal**.

### MMA entre 751 kg et 3.500 kg

Cette remorque doit faire l'objet d'une immatriculation propre auprès de la Direction de l'Immatriculation des Véhicules (DIV) qui nous transmettra automatiquement les informations pour l'établissement de la taxe de circulation.

En cas de déposition de la remorque ou de fin définitive d'utilisation sur la voie publique, c'est la radiation de la plaque d'immatriculation qui met fin au paiement de la taxe de circulation.

### REMARQUES IMPORTANTES

- Veuillez signaler immédiatement auprès de notre Administration tout changement de MMA.
- Si vous empruntez/prêtez une remorque, veillez à vous munir/remettre le signe distinctif fiscal qui prouve que la taxe de circulation a été acquittée. En cas de défaut constaté lors d'un contrôle sur la voie publique, vous serez tenu d'acquiescer immédiatement la taxe de circulation majorée d'une amende.

### Bases légales :

- Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus.
- Décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 16 novembre 2000 portant exécution du Décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.



Centre d'appel Fiscalité :  
**081 33 00 01**

SPW Fiscalité  
Av. Gouverneur Bovesse, n°29  
5100 Jambes

[fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be](mailto:fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be)

PLUS D'INFOS :



**MERCI à tous !**

Grâce à votre générosité, cette année, nous avons pu verser 16 226 € au Télévie !

Merci à vous tous qui, de près ou de loin, avez participé à ce succès et ainsi pris part au combat contre le cancer !

Nous vous donnons rendez-vous pour le Télévie 2020 !

Le comité « Une pensée pour le Télévie » de l'entité de Tellin

# autoselux

votre spécialiste automobile

rue de Rochefort, 64a  
6927 Tellin 084/223.123

[www.autoselux.be](http://www.autoselux.be)



## BigMat

BIEN PLUS QUE DES MATÉRIAUX

Gros-œuvre  
Toiture  
Isolation  
Bois  
Produits durables  
Parquets et carrelages

**2** SOCIÉTÉS  
SUR LE MÊME SITE  
POUR MIEUX VOUS SERVIR  
**CONTACTEZ-NOUS!**

[www.gilles-rochefort.be](http://www.gilles-rochefort.be)

rue de l'Abattoir 28 • 5580 ROCHEFORT  
Tél.: 084/244 901 • Fax: 084/212 571  
[info@bigmatgilles.be](mailto:info@bigmatgilles.be)

### COMBUROCHE S.A.

MAZOUT de CHAUFFAGE - PELLETS - CHARBONS



## VOTRE EXPERT CHALEUR

## GILLES



## BUREAU LIBERT

COURTIER EN ASSURANCES  
& AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération, 64 - 6927 Tellin  
Tel. 084 36 61 43 - Fax. 084 36 70 03  
[www.bureau-libert.be](http://www.bureau-libert.be) - FSMA 0139991A-cB  
[info@assurances-libert.be](mailto:info@assurances-libert.be)

## MALDAGUE Maurice & Jonathan

AGRÉÉ REGION WALLONNE

### VIDANGES ET DÉBOUCHAGES

Fosses septiques - Station d'épuration - Canalisations  
Vide puits - Citernes - Etangs

TRAVAUX AGRICOLES DIVERS

TRANSPORTS DE PIERRES, DE GRENAILLES,  
REMBLAIS ET DEBLAIS AVEC BENNES DE TERRASSEMENT  
DÉNEIGEMENTS OCCASIONNELS ET TAILLAGES DE HAIES



RUE VERTE, 3 - 6900 HARGIMONT - TÉL/FAX : 084/21 13 66  
GSM : 0495/28 11 17 (M) - 0497/25 25 36 (J)  
[sprl.maldague@gmail.com](mailto:sprl.maldague@gmail.com)

# DELVENNE Frères

## Tailleur de pierre - Marbrier

Pierres - marbres - granits  
pour le bâtiment - caveaux - monuments



Rue de Bouges 49  
6927 RESTEIGNE  
Tel : 084/38.84.00

<https://wallux.com/marbrerie-delvenne-tellin>

Grand Merci aux annonceurs  
chez qui nous vous recommandons  
vos travaux et achats !

